



## INSPIRER ET ENRACINER CATALYSEURS ARTISTIQUES

### APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Catalyseurs artistiques du programme Inspirer et enraciner finance les organismes artistiques canadiens qui jouent un rôle essentiel dans l'avancement des pratiques artistiques et qui répondent à l'évolution des communautés de créateurs de partout au Canada. Les subventions soutiennent les activités des organismes qui facilitent les échanges des artistes entre eux et avec le public.

#### TYPE DE SUBVENTION

de base

#### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

1er mai 2017 (subvention de 3 ans pour les exercices financiers de votre organisme commençant en 2017, 2018 et 2019)

#### DATE LIMITE POUR LA TRADUCTION

15 mai 2017 (à l'exception des organismes d'arts littéraires et de théâtre)

Vous devez fournir la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande (le Conseil des arts n'est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction).

#### MONTANT DE LA SUBVENTION

peut atteindre 50 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 derniers exercices

#### ANNONCE DES RÉSULTATS

décembre 2017

#### RESTRICTIONS

Votre organisme ne peut détenir qu'une seule subvention de base à la fois.

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).

### JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Vous devez également inscrire votre organisme au CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises.

### CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › [Les organismes artistiques](#)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil et après que vous avez eu une conversation avec un agent de programme.

Pour être admissible, votre organisme doit contribuer à faire avancer la pratique artistique et le développement culturel de votre collectivité locale ou régionale. De plus, vous devez offrir au public de votre région au moins une présentation, une exposition, une production ou un programme par année, et satisfaire aux critères de base suivants en matière d'administration, de programmation et de finances :

- › Recevoir présentement une subvention de base (de fonctionnement) de l'un des programmes suivants du Conseil des arts du Canada :
  - Création/production en danse : Subventions pluriannuelles et bisannuelles
  - Subventions annuelles et pluriannuelles aux compagnies de danse autochtones
  - Bureau Inter-arts : Subventions pluriannuelles aux organismes
  - Subventions aux organismes des arts médiatiques : Pluriannuel
  - Musique nouvelle : Subventions pluriannuelles et annuelles
  - Musique : Subventions aux orchestres professionnels
  - Programme d'aide à l'opéra/au nouvel opéra : Subventions annuelles et pluriannuelles
  - Programme pour les organismes musicaux professionnels : Subventions annuelles et pluriannuelles
  - Musique : Subventions aux chorales professionnelles
  - Théâtre – Subventions pluriannuelles aux organismes professionnels
  - Subventions aux musées et aux galeries d'art
  - Arts visuels – Aide aux centres d'artistes autogérés

OU :

- › Avoir reçu au moins 2 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des programmes suivants : Leadership pour le changement: Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d'artistes étrangers, les subventions de voyages.
- › Être constitué en société sans but lucratif
- › Travailler avec un personnel professionnel
- › Avoir au moins 5 années d'activités artistiques professionnelles qui ont été présentées au public
- › Avoir eu un revenu annuel excédant 75 000 \$ au cours de chacun des 3 derniers exercices (des exceptions pourraient être prises en compte)

## ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez demander une contribution aux activités dont le but est de :

- › concevoir, réaliser et promouvoir une programmation artistique
- › développer un rayonnement public
- › soutenir une pratique artistique, d'autres formes d'expression artistique et le secteur artistique du Canada

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

## DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Toutes les dépenses liées au soutien des activités énumérées ci-dessus

## ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande à la composante Catalyseurs artistiques du programme Inspirer et enraciner, en s'appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale dans chaque catégorie pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de

financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement. Cette pondération sera utilisée pour les concours de 2017 et pourrait faire l'objet d'une révision au cours des années subséquentes.

<b>MÉRITE ARTISTIQUE</b>	<b>50 %</b>	note minimale de 35 sur 50 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 27,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Clarté de la vision artistique de votre organisme et alignement de votre programmation avec celle-ci</li> <li>› Qualité artistique de la programmation de votre organisme</li> <li>› Engagement envers le développement des artistes canadiens et de leurs œuvres</li> </ul>
<b>ENGAGEMENT</b>	<b>30 %</b>	note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 14,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Impact de votre programmation et de vos stratégies sur l'approfondissement de vos relations avec un public vaste et diversifié, conformément à votre mission</li> <li>› Engagement à refléter, sur les plans de vos activités artistiques, de votre structure organisationnelle et du développement des publics, la diversité de votre collectivité géographique ou région, notamment en incluant les peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire</li> <li>› Appui aux pratiques artistiques et au secteur des arts</li> </ul>
<b>RÉSILIENCE</b>	<b>20 %</b>	note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Capacité organisationnelle démontrée, y compris sur les plans de la composition du personnel, de la gouvernance et de la planification</li> <li>› Conditions de travail accordées aux artistes participant aux activités artistiques de votre organisme</li> <li>› Santé financière, planification adéquate et utilisation efficiente des ressources</li> </ul>

## DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements sur votre organisme concernant :

- › la vision artistique et le contexte de vos plans par rapport à votre collectivité géographique ou votre région

- › le dernier cycle de financement, y compris les faits saillants, les difficultés et les connaissances acquises
- › les activités de programmation et de rayonnement auprès du public qui sont à venir
- › l'engagement à refléter la diversité de votre collectivité géographique ou région
- › la contribution au soutien de votre champ de pratique artistique ou aux arts
- › le fonctionnement, y compris la structure administrative, la planification et la santé financière
- › les conditions professionnelles des artistes
- › les partenariats clés, le cas échéant
- › les visées et les objectifs pour votre prochain cycle de financement
- › les données du CADAC, y compris des états financiers récents

Vous devrez aussi ajouter :

- › des exemples d'activités artistiques réalisées dernièrement
- › une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)

## **VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS**

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

## **PERSONNE-RESSOURCE**

Vous devez parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

---

# INSPIRER ET ENRACINER

## CATALYSEURS ARTISTIQUES

---

### APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

#### 1. Nommez votre demande.

#### 2. Date de fin d'exercice

#### 3. Traduction de la demande à l'anglais

- Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction
- Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande
- Vous êtes un organisme des arts littéraires ou de théâtre et vous n'êtes pas requis de soumettre une traduction de votre demande

#### 4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

#### 5. Contexte

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités. Vous pouvez mentionner le contexte historique ou culturel dans lequel vous œuvrez, parler de votre région ou collectivité et de vos processus de création, et donner d'autres renseignements de nature artistique.

Décrivez la vision artistique de votre organisme, y compris votre engagement envers les artistes canadiens et leurs œuvres.

#### 6. Rapport sur le dernier cycle

Faites un résumé général de votre dernier cycle de financement. Indiquez les faits saillants, les défis et les connaissances tirées de votre expérience.

Si votre organisme a précisé ses objectifs dans votre dernière demande, inscrivez-les et indiquez vos progrès à ce jour. Expliquez comment ces expériences guident vos plans d'avenir.

## 7. Programmation et rayonnement public à venir

Indiquez :

- › vos principales activités de programmation
- › les raisons qui ont motivé les choix artistiques des programmes proposés, ou vos stratégies de conservation ou d'acquisition
- › comment vos activités renforceront vos relations avec un large et divers public, conformément à votre mission.

## 8. Diversité

Présentez l'engagement de votre organisme à refléter la diversité de votre collectivité géographique ou région, notamment au moyen de votre programmation artistique, de la composition de votre organisme et de vos publics, en ce qui concerne l'inclusion et la participation des peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

## 9. Appui aux arts

Dites comment votre organisme appuie la pratique artistique ou les arts en général. Prenez en compte, par exemple :

- › les normes artistiques et professionnelles
- › les pratiques exemplaires
- › les stratégies ou mesures novatrices
- › le développement professionnel des artistes canadiens
- › le partage des ressources ou des connaissances
- › la participation aux regroupements, comités et initiatives du milieu des arts.

## 10. Fonctionnement

Présentez :

- › la structure administrative de votre organisme
- › le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
- › le processus de votre organisme en matière de planification de la relève et de recrutement des membres du personnel clé et du conseil d'administration (ou l'équivalent)
- › les conditions de travail des artistes impliqués dans votre organisme (les cachets versés aux artistes, la sécurité des conditions de travail, les possibilités de perfectionnement professionnel et les autres occasions, par exemple)
- › les partenariats clés, le cas échéant

## 11. Finances

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

## 12. Ambitions et objectifs

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s'inscrivent dans votre mission, votre vision artistique et le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités.

## 13. Observations supplémentaires

Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.